Département de la Drôme
Arrondissement de Nyons
COMMUNE DE VALAURIE

# *Procès-verbal du conseil municipal du 8 septembre 2026*

Prochain conseil 6 octobre 2026 à 19h

**Séance du 8 septembre 2026**

Date de la convocation : 01/09/2026

Nombre de membres en exercice : 15

L'an deux mille vingt-six le huit du mois de septembre à 19 heures,
le Conseil Municipal de la commune de Valaurie, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Mr Alex FROMENT, maire.
Présents : Alex FROMENT, Brandon BLACHERE, Jessica LANTHEAUME, Damien LEONARD, Josyane MAZON, Daniel PIFFARD, Sabine PROTHON, Pierre MOURGUES, Bastien ROZEL, Stéphane VALENTIN, Amanda CHABOT.
Absents excusés : Michelle RIEU donne pouvoir à Josyane MAZON, Romain TOURREL donne pouvoir à Damien LEONARD, Laure NICOLAÏ donne pouvoir à Pierre MOURGUES
Absente : Chloé BONNARD
Mr Bastien ROZEL a été élu secrétaire

Ordre du jour :

Délibérations :

- Délibération pour la demande de dérogation au repos dominical pour Eyguebelle,
- Délibération pour la convention de participation financière pour les accueils de loisirs pour la commune de Donzère,

Questions diverses

PV du conseil municipal du 30 juin approuvé.



Mise en ligne le : 23/10/2026 11:32 (Europe/Paris)
Collectivité : Valaurie
https://www.mairie-valaurie.fr/documents_administratifs/83826

Département de la Drôme
Arrondissement de Nyons
COMMUNE DE VALAURIE

## ➢ DELIBERATIONS

✓ Demande de dérogation au repos dominical société Eyguebelle :

Dans le cadre de l'article L.3132-20 du Code du Travail, une dérogation au repos dominical peut être autorisée par le préfet lorsqu'il est établi que le repos simultané le dimanche de tous les salariés d'un établissement serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de l'établissement.

Il est rappelé qu'au titre de l'article L3132-20 du Code du Travail, la loi n°2015-990 du 6 août 2015 prévoit de solliciter l'avis de la commune qui dispose d'un délai d'un mois pour répondre.

La Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarité (DDETS) de la Drôme, par message en date du 24 août 2026, sollicite l'avis du conseil municipal de Valaurie quant à la demande de la société Eyguebelle de dérogation au repos dominical portant sur cinq dimanches entre le 4 octobre et le 6 décembre 2026 pour le travail de 2 salariés du dimanche 21h au lundi 5h.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical formulée par la société Eyguebelle domiciliée 3 chemin de la Méjeonne à Valaurie, portant sur cinq dimanches entre le 4 octobre 2026 et le 6 décembre 2026 pour le travail de 2 salariés du dimanche 21h au lundi 5h.

Abstention : / Contre : / Pour : 14

✓ Convention de participation financière à l'accueil de loisirs de DONZERE :

Le maire présente à l'assemblée un projet de convention financière avec la mairie de Donzère pour accueillir les enfants de Valaurie les mercredis à l'accueil de loisirs donzèrois. La convention propose une participation de 5€ par demi-journée par enfant. La commune de Valaurie ne dispose pas d'accueil de loisirs les mercredis, les parents peuvent se tourner vers les communes environnantes disposant de ce service mais avec des tarifs plus élevés pour les habitants hors commune. Cette convention d'une durée d'un an renouvelable propose une solution financière aux familles de Valaurie.

Le Conseil Municipal approuve la convention financière avec la commune de Donzère pour une participation financière de 5€ par demi-journée par enfant inscrits les mercredis à l'accueil de loisirs de Donzère, pour une durée d'un an renouvelable.

Abstention : 4 Contre : / Pour : 10



Mise en ligne le : 23/10/2026 11:32 (Europe/Paris)
Collectivité : Valaurie
https://www.mairie-valaurie.fr/documents_administratifs/83826

✓ Renforcement du réseau SDED :
Le Maire expose que Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

**Opération : Electrification** – renforcement du réseau BT à partir du poste LES PLANES
Dépenses prévisionnelles : **132 629.51 €**
Dont frais de gestion : 6 315.69 €

**Plan de financement prévisionnel :**
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme : 132 629.51 €
Participation communale : **Néant**

Le Conseil Municipal approuve le projet établi par le Territoire d'Energie Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS et le plan de financement ci-dessus détaillé.

Abstention : / Contre : / Pour : 14

## ➢ QUESTIONS DIVERSES

- Un groupe de travail sur l'aménagement de pistes cyclables est constitué : Daniel PIFFARD, Damien LEONARD, Pierre MOURGUES, Stéphane VALENTIN, Brandon BLACHERE et Bastien ROZEL.
- Les plaques en marbre du jardin du souvenir au cimetière ont été posées.
- Une demande de chiffrage est demandée à l'entreprise SPIE pour la réfection d'un côté du chemin de la Grenoble en même temps que les travaux de renforcement du réseau effectué par le SDED.
- Les 50 ans de l'association Lou Souléou d'outoune aura lieu le 18 septembre à la Salle.
- Le forum des associations du 05/09 avec les communes de Roussas et Réauville a comptabilisé 137 visiteurs.
- 139 enfants ont fait leur rentrée scolaire à l'école Valrousse le 01/09.
- Un débroussaillage des fossés de la commune est prévu en septembre.

*Bastien ROZEL*
*Secrétaire de séance*

*Alex FROMENT*
*Maire*

Mairie de Valaurie (Drôme)



Mise en ligne le : 23/10/2026 11:32 (Europe/Paris)
Collectivité : Valaurie
https://www.mairie-valaurie.fr/documents_administratifs/83826

Mise en ligne le : 23/10/2026 11:32 (Europe/Paris)
Collectivité : Valaurie
https://www.mairie-valaurie.fr/documents_administratifs/83826